

Ski Club de FORMIGUÈRES
Local Calmazeilles
66210 FORMIGUÈRES

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 DECEMBRE 2016**

Présents : voir fiche de présence jointe.

Absents excusés : Famille Planeilles qui donne procuration à Mme Davies.

Conformément à l'article 24 des statuts du Ski Club de Formiguères, le quorum concernant toute modification de statuts est atteint lorsque d'une part la moitié des membres du Ski Club sont présents à l'assemblée et dans un second temps, que la majorité des deux tiers des membres présents est atteinte. Avec 48 membres adhérents au total au 17 décembre 2016 et 35 voix exprimées à l'AGE, le quorum est largement atteint.

Le président Philippe Bataille ouvre la séance à 17h45 en remerciant les personnes présentes. Il se félicite de la représentation importante des adhérents qui démontre leur grand intérêt pour le club.

Ordre du jour :

M. le Président annonce que M. Alexandre Subirats a obtenu son niveau MF1 en snowboard et demande aux présents s'ils sont favorables à la création d'une section snowboard au sein du club dès janvier 2017.

La création d'une section snowboard au sein du Ski Club de Formiguères est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Un avenant aux statuts du club sera rédigé et une copie envoyée à la sous-préfecture de Prades, à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et à la FFS afin de régulariser les statuts du Ski Club de Formiguères.

La modification par avenant des statuts du club est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le Président
Philippe BATAILLE

La secrétaire
Stéphanie DAVIES

Ph. BATAILLE


Stéphanie Davies
